



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 8 mars 2021, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre l'implantation d'un bâtiment à 9 mètres de la ligne avant, un appareil mécanique et un réservoir en cour latérale gauche à 0,7 mètre de la ligne de lot et l'implantation d'un solarium à 5,50 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement numéro 1675 établit ces normes respectivement à 8,5 mètres, 3 mètres et 7,6 mètres. <p>(DM 2021-0002)</p>	673, rue des Asters

Cette demande sera soumise à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 4 mars 2021**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel** à greffe@saint-eustache.ca ou **par lettre écrite reçue** à nos bureaux au plus tard le **jeudi 4 mars 2021 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour de février 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau